



CCAS de GALLUIS

Galluis le 18/10/20200

Aides aux personnes âgées, handicapées et aux familles nombreuses aux faibles revenus.

Cette année, du fait de la forte inflation et dans le cadre de la lutte contre la précarité, le Centre communal d'action sociale (CCAS) verse une allocation spéciale, d'un montant de 100€, en faveur des personnes âgées, handicapées et familles nombreuses résidant à Galluis depuis au moins deux ans à la date de dépôt de la demande.

Les conditions requises pour l'obtenir sont :

1°) pour les personnes âgées :

- être retraité, âgé de 60 ans ou +, sans activité rémunérée, et avoir un revenu annuel brut imposable avant réductions inférieur à 15 000€ pour une personne seule ou 20 000€ pour un couple.

2°) pour les personnes handicapées :

- être handicapé titulaire de la carte d'invalidité (handicap>80%) et être non imposable sur le revenu.

3°) pour les familles nombreuses :

- avoir au moins 3 enfants et un quotient familial établi par la CAF inférieur ou égal à 600.

Pour obtenir cette allocation, et sous réserve de répondre aux critères,

Adresser au CCAS, dans une enveloppe fermée, avant le 30 novembre les documents suivants :

- une photocopie d'une pièce d'identité,
- votre avis d'imposition 2022 sur le revenu 2021 (le net avant correction doit être égal à 0),
- votre dernière facture EDF justifiant votre domicile,
- un justificatif de pension de retraite pour les personnes entre 60 et 65 ans,
- une photocopie de votre carte d'invalidité (le cas d'échéant),
- un relevé d'identité bancaire (RIB).